



Compte rendu de la Réunion de Conseil Municipal du 05 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois d'Avril à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire dans le lieu habituel de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de Beaucé, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGRÉE, Maire de la Commune de Beaucé, dûment convoqués le vingt-huit mars deux mil dix-huit.

Présent(s) : LAGRÉE Jean-Louis ; IDLAS Stéphane ; CHEFTEL Chantal ; JOUAULT Pierre-Yves ; BROSSAULT Brigitte ; PERDRIEL Jeannine ; BERHAULT Pierre ; BOURACHAUD Cédric ; PATREL Christèle ; CREIGNOU Louis ; JEUSSELIN André ; VIRET Nadia ; JEUSSELIN Noël-Alexis.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Marie-Stéphane MACÉ donne pouvoir à Stéphane IDLAS.
Absent(e) excusé(e) : Néant.
Absent non excusé : Néant.

Le secrétariat a été assuré par : Madame Nadia VIRET a été désignée Secrétaire de Séance.

0105042018 : Projet de fusion de la Commune de Beaucé avec la Ville de Fougères au 1^{er} Janvier 2019.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée de fusion de la Commune de Beaucé avec la Ville de Fougères avait été évoquée lors de la réunion du 23 Janvier 2018.

Le Conseil Municipal avait alors souhaité que des informations puissent être collectées, notamment au sujet des avantages et des inconvénients qu'engendrerait un tel rapprochement.

L'objectif de la présente réunion est donc de faire un point sur l'avancement de la réflexion. Monsieur le Maire précise que deux entrevues ont été organisées avec des élus fougèrais dans le courant des mois de Février et Mars dernier, au cours desquelles ont été présentés différents documents.

Ceux-ci sont portés à la connaissance de l'assemblée. Il s'agit d'informations portant sur les Communes nouvelles, et en particulier leur définition et leur mode de création, ainsi qu'un document plus précis concernant Beaucé et Fougères. Une simulation de l'évolution des taxes d'habitation et foncières est également présentée,

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de fusion est un choix d'avenir important qui permettrait notamment de garantir et d'élargir le service à la population, et précise que le groupe de réflexion pourrait être élargi dans le cadre de la rédaction de la Charte.

Une réunion de concertation avec la population devra être organisée avant la prise de décision.

Chaque membre du Conseil Municipal est ensuite invité à s'exprimer sur le projet de rapprochement avec la Ville de Fougères pour le 1^{er} janvier 2019. Un grand nombre d'interrogations et de réflexions sont évoquées.

L'idée de la fusion est jugée intéressante, mais le délai du 1^{er} Janvier 2019 imposé par la réglementation est jugé beaucoup trop court pour élaborer un Projet de Territoire et d'Avenir profitable à l'ensemble de la population concernée, et adapté dans son organisation à l'existence des 2 Communes fondatrices.

La réflexion lancée cet hiver, relayée lors de différentes rencontres entre élus beaucéens et fougèrais a néanmoins eu le mérite d'aborder un sujet qui se posera certainement dans les prochaines années sur le territoire de Fougères et de ses environs.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour la qualité de ces échanges et invite chacun des membres à se prononcer par un vote à bulletin secret à la question suivante : **Êtes-vous favorable à continuer la réflexion avec la Ville de Fougères pour la fusion au 1^{er} Janvier 2019 ?**

Par 9 voix *contre* et 5 voix *pour*, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'interrompre la réflexion avec la Ville de Fougères pour une fusion des deux Communes au 1^{er} Janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Jean-Louis LAGRÉE

Stéphane IDLAS
(pouvoir de M-S. MACÉ)

Chantal CHEFTEL

Pierre-Yves JOUAULT

Brigitte BROSSAULT

Jeannine PERDRIEL

Pierre BERHAULT

Cédric BOURACHAUD

Marie-Stéphane MACÉ
(donne pouvoir à S. IDLAS)

Louis CREIGNOU

Christèle PATREL

André JEUSSELIN

Nadia VIRET

Noël-Alexis JEUSSELIN